

**Procès-Verbal
du Conseil Municipal
du lundi 10 juin 2024**

Date de convocation

4 juin 2024

Heure de la séance

19h00

Lieu de la séance

Hôtel de Ville

Nombre de conseillers	28
Présents	27
Excusés	3
Procurations	3
Absent	0

Présidence

Mme Michelle DEVANNE, Maire

Mme le Maire accueille Mme Carine TIPHAIGNE de la société Vendée Expansion, venue présenter le projet de regroupement des écoles publiques maternelle Françoise Dolto et primaire Jules Verne.

Présents

Mme Michelle DEVANNE, M. Jean-Claude MARCHAND, Mme Lydie AVOINE, M. Alexandre GUILLOTEAU, Mme Marie-Noëlle FRADIN, M. Christian PELLETIER, Mme Nicole FIORI, M. Noël GODET, Mme Patricia DEBELLOIR-POUPIN, Mme Marie-Bernadette VINCENT, Mme Laurence BRISSEAU-JAUZELON, M. Frédéric RABAUD, Mme Estelle BILLEAUD, Mme Isabelle BROSSET, Mme Aurélie RABILLER, M. Jérôme LANDA, Mme Marina LERAY, M. Nicolas RIPAUT, Mme Elodie RABILIER, M. Pascal BOUSSEAU, M. Didier HERAUD, Mme Elena LORIEAU NUÑEZ, M. Didier DOLÉ, M. Jacques BALLAY, M. Jean-Michel BEAUFFRETON

Excusés

Mme Line VILLATEAU

Mme Monique RANGEARD

M. Mikael PRAUD

Procuration à

”

”

M. Pascal BOUSSEAU

M. Didier DOLÉ

M. Jean-Michel BEAUFFRETON

Secrétaire

Mme Elena LORIEAU NUÑEZ

Ordre du jour

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 mai 2024

FINANCES

1. Salle Emile Robert – Avenants aux marchés de réhabilitation de la salle
2. Subventions 2024 – Cercle Equestre de la Loge
3. Association Calypso – Vote d'une subvention et signature d'une convention relative à une subvention supérieure à 23 000,00 €
4. Budget Principal - Admission en non-valeur

ENFANCE – JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES

5. Participation financière aux frais de fonctionnement du RASED – Année scolaire 2023-2024
6. Ecole Jules Verne – Avis sur l'engagement de la Commune dans le projet NEFLE

URBANISME

7. Acquisition de l'immeuble situé 9 et 10 place de l'église – Révision du montant de la rétrocession par l'Etablissement Public Foncier à la Commune
8. Extension du lotissement de La Balière (tranche 2) – Dénomination d'une voie

RESSOURCES HUMAINES

9. Mise à jour du tableau des effectifs

INTERCOMMUNALITE

10. Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Compétence « Energies renouvelables »

Informations sur les commandes, marchés et décisions prises par Madame le Maire

Mme le Maire ouvre la séance à 20h18.

Mme le Maire rappelle la démission de Mme Sophie BÉNÉTEAU du Conseil Municipal et informe des démissions successives pour raisons personnelles et/ou professionnelles des personnes suivantes de la liste de M. Didier DOLÉ : Mme Gaëlle EMERIT, M. Michel BURGHGRAEVE, Mme Régeane BITEAU.

M. DOLÉ indique que la personne suivante a quant à elle quitté la France. Ce à quoi Mme le Maire répond que sa démission officielle doit lui être envoyée afin qu'elle puisse ensuite être transmise en Sous-Préfecture et permettre la poursuite des démarches pour le remplacement de Mme Sophie BÉNÉTEAU.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2024

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 16 mai 2024

Le procès-verbal de la séance du jeudi 16 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1- Salle Emile Robert – Avenants aux marchés de réhabilitation de la salle

Rapporteur : M. Jean-Claude MARCHAND

Par délibération n°CM07032022-01B du 7 mars 2022, le Conseil Municipal a validé l'Avant-Projet Détaillé relatif à la rénovation énergétique de la salle Emile Robert, ainsi que l'enveloppe financière et le plan de financement liés à cette opération.

Puis, par délibération n°CM17102022-02 du 17 octobre 2022, il a décidé de l'attribution des marchés pour la réhabilitation de cette salle.

Le chantier nécessite la passation de quatre nouveaux avenants permettant d'ajuster les marchés aux travaux en cours d'exécution, tels que détaillés ci-dessous.

<p>Avenant n°4 - Lot n°4 : Couverture-Etanchéité Pose d'un bandeau à joint creux sur le pourtour du préau en remplacement de l'habillage prévu initialement</p>	<p>SAS BATITECH Cholet</p>	<p>1 450,40 € HT</p>																
<p>Avenant n°1 - Lot n°6 : Menuiseries extérieures aluminium Fourniture et pose en intérieur de films adhésifs aspect dépoli sur vitrage clair</p>	<p>Serrurerie Luçonnaise Luçon</p>	<p>452,00 € HT</p>																
<p>Avenant n°3 - Lot n°7 : Menuiseries intérieures bois Correction de l'avenant 2 <i>La moins-value relative à la poutre technique a été comptée deux fois</i> + 12 423,07 € HT</p> <p>. Suppression de la PSE 1 (Prestation Supplémentaire Eventuelle) 2^{ème} écran de projection -2 573,50 € HT</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 40%;">. Ferme porte hydraulique</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">+ 261,00 € HT</td> <td rowspan="8" style="width: 10%; vertical-align: middle;">}</td> <td rowspan="8" style="width: 10%; vertical-align: middle;">+ 3 666,04 € HT</td> </tr> <tr> <td>. Sélecteur de vantail</td> <td style="text-align: right;">+ 93,50 € HT</td> </tr> <tr> <td>. Cloisons de distribution</td> <td style="text-align: right;">+ 2 428,07 € HT</td> </tr> <tr> <td>. Miroir sanitaires</td> <td style="text-align: right;">+ 610,18 € HT</td> </tr> <tr> <td>. Pictogrammes sanitaires</td> <td style="text-align: right;">+ 48,90 € HT</td> </tr> <tr> <td>. Tablette espace accueil</td> <td style="text-align: right;">+ 217,71 € HT</td> </tr> <tr> <td>. Gestion des déchets</td> <td style="text-align: right;">+ 6,68 € HT</td> </tr> </table>	. Ferme porte hydraulique	+ 261,00 € HT	}	+ 3 666,04 € HT	. Sélecteur de vantail	+ 93,50 € HT	. Cloisons de distribution	+ 2 428,07 € HT	. Miroir sanitaires	+ 610,18 € HT	. Pictogrammes sanitaires	+ 48,90 € HT	. Tablette espace accueil	+ 217,71 € HT	. Gestion des déchets	+ 6,68 € HT	<p>SAS VAILLANT Djimmy Pouzauges</p>	<p>13 515,61 HT</p>
. Ferme porte hydraulique	+ 261,00 € HT	}			+ 3 666,04 € HT													
. Sélecteur de vantail	+ 93,50 € HT																	
. Cloisons de distribution	+ 2 428,07 € HT																	
. Miroir sanitaires	+ 610,18 € HT																	
. Pictogrammes sanitaires	+ 48,90 € HT																	
. Tablette espace accueil	+ 217,71 € HT																	
. Gestion des déchets	+ 6,68 € HT																	
<p>Avenant n°2 - Lot n°15 : CAJEV : Travaux paysagers Balance de travaux : « + 11 966,80 € » et « - 14 168,75 € »</p>	<p>CAJEV La Roche-sur-Yon</p>		<p>-2 201,95 € HT</p>															

Cela porterait l'ensemble des marchés de travaux à la somme de 1 563 716,98 € HT détaillée comme suit :

N°	Lot	Entreprises	Total travaux					
			HT	Avenants précédents	Avenant HT - CM du 10/06/2024	% des avenants	HT	TTC
1	Terrassement - VRD	CHARIER TP	178 912,57	4 136,91		2,31%	183 049,48	224 599,94
	<i>Sous-Traitant CHARIER TP</i>	<i>CAJEV</i>	6 394,04				6 394,04	6 394,04
	<i>Sous-Traitant CHARIER TP</i>	<i>JOKER TP</i>	18 308,80				18 308,80	18 308,80
2	Démolition - Gros-œuvre	BLOUIN	112 662,97	10 630,80		9,44%	123 293,77	147 952,52
3	Charpente bois	LCA	150 307,60	6 387,12		4,25%	156 694,72	188 363,66
	<i>Sous-Traitant LCA</i>	<i>FOUCHER Laurent</i>	1 650,00				1 650,00	1 650,00
4	Couverture - étanchéité	BATITECH	217 854,83	-21 108,22	1 450,40	-9,02%	198 197,01	240 709,21
	<i>Sous-Traitant BATITECH</i>	<i>MILIBAT</i>	14 364,00				14 364,00	14 364,00
5	Ravalement	ADV	31 487,80				31 487,80	37 785,36
6	Menuiseries extérieures	SERRURERIE LUCONNAISE	168 114,87		452,00	0,27%	168 566,87	202 517,84
	<i>Sous-Traitant SERRURERIE LUC</i>	<i>MPL SST</i>	3 900,00				3 900,00	3 900,00
7	Menuiseries intérieures	VAILLANT Djimmy	149 578,87	-14 683,17	13 515,61	-0,78%	148 411,31	178 093,57
8	Cloisons - Faux plafonds	GODARD PICC	51 643,47	18 016,05		34,89%	69 659,52	83 591,42
9	Chape - Isolation	CARON	13 690,70				13 690,70	16 428,84
10	Carrelage	CARON	43 042,22	1 184,00		2,75%	44 226,22	53 071,46
11	Peintures	LAPORTE VINCENTEAU	30 174,57				30 174,57	36 209,48
12	Electricité	SNGE	115 700,00	8 671,59		7,49%	124 371,59	149 245,91
13	Chauffage - Plomberie - Ventilation	SCES	150 021,33				150 021,33	180 025,60
	<i>Sous-Traitant SCES</i>	<i>BILLAUD ISOLATION</i>						
14	Mur mobile	EOLE	12 156,00				12 156,00	14 587,20
15	Travaux paysagers	CAJEV	62 194,65	5 106,55	-2 201,95	4,67%	65 099,25	78 119,10
TOTAL MARCHÉ DE TRAVAUX			1 532 159,29	18 341,63	13 216,06		1 563 716,98	1 875 917,98

Mme le Maire précise qu'il reste quelques travaux de peinture dans la cuisine et dans les sanitaires, ainsi que des peintures extérieures.

M. Jacques BALLAY, suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale par le Président de la République et à l'annonce des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024, demande si celles-ci seront organisées dans la salle Emile Robert.

Mme le Maire répond que la fin de chantier prévue fin juin étant reportée à fin août, les élections législatives auront lieu au Centre des Remparts.

Elle précise que la place Meitingen restera également fermée jusqu'à la réception des travaux.

M. Jean-Claude MARCHAND informe qu'entre les plus-values et les moins-values, le chantier ne connaît qu'un surcoût de 2,6 % par rapport à l'estimation initiale.

Délibération n°1 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve les 4 avenants suivants :
 - > **Avenant n°4 au lot n°4 : Couverture-Etanchéité de la SAS BATITECH de Cholet**
pour un montant de + 1 450,40 € HT ;
 - > **Avenant n°1 au lot n°6 : Menuiseries extérieures de la Serrurerie Luçonnaise de Luçon**
pour un montant de + 452,00 € HT ;
 - > **Avenant n°3 au lot n°7 : Menuiseries intérieures de la SAS VAILLANT Djimmy de Pouzauges**
pour un montant de + 13 515,61 € HT ;
 - > **Avenant n°2 au lot n°15 : Travaux paysagers de la société CAJEV de La Roche-sur-Yon**
pour un montant de – 2 201,95 € HT ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

2- Subventions 2024 - Cercle Equestre de la Loge

Rapporteur : Mme Elena LORIEAU NUÑEZ

Le 11 décembre 2023, la Commune avait réceptionné un dossier de demande de subvention pour 2024 de l'association du Cercle Equestre de la Loge.

Cette association n'étant pas affiliée à une Fédération et ne pouvant donc plus être membre de l'Office Municipal des Sports (OMS), sa demande peut être étudiée dans le cadre de demandes individuelles.

La subvention demandée est de 1 200,00 € (pour mémoire, la Commune avait versé à l'association 1 228,00 € en 2023 et 1 034,00 € en 2022) selon un calcul de l'OMS basé sur le nombre d'adhérents Pouzaugeais.

Mme le Maire informe que l'association compte actuellement 61 licenciés (Pouzauges : 17, Pays de Pouzauges : 36, hors territoire : 8). Aussi, pour poursuivre le soutien à cette association, et compte-tenu du nombre de licenciés issus de Pouzauges, elle propose le versement de 1 000,00 €.

Délibération n°2 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, Mme Elodie RABILIER ne prenant pas part au vote, décide de verser une subvention de 1 000,00 € à l'association du Cercle Equestre de la Loge.

3- Association Calypso – Vote d'une subvention et signature d'une convention relative à une subvention supérieure à 23 000,00 €

Rapporteur : M. Alexandre GUILLOTEAU

Subvention

L'association Calypso est une structure associative pour la petite enfance qui propose plusieurs accueils sur le territoire communal :

- une crèche : « L'Arbre à Lune »
- un jardin d'enfant : « Mini pousses »
- un ALSH* centre de loisirs et périscolaire : « La Courte Echelle »

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement*

L'association occupe plusieurs bâtiments communaux, soit de manière permanente (centre de l'enfance impasse de la Serge et rue du Bourg Belard), soit de manière saisonnière (écoles et restaurants scolaires Françoise Dolto et Jules Verne).

Afin de l'aider dans son fonctionnement, il est proposé de lui octroyer une subvention détaillée comme suit :

- « L'Arbre à Lune » (231 318,28 € versés en 2023) :
 - > 2,58 € / heure si la fréquentation moyenne est > à 87 600 heures par an
 - > 2,70 € / heure si la fréquentation moyenne est < à 87 600 heures par an
- Jardin d'Enfants « Mini Pousses » sur 10 mois (33 884,65 € versés 2023) :
 - > un fixe de 38 900,00 €, si le nombre d'heures annuel est inférieur à 10 780
 - > 3,28 € / heure si le nombre d'heures annuel est compris entre 10 780 et 11 779
 - > 2,99 € / heure si le nombre d'heures annuel est compris entre 11 780 et 12 779
 - > 2,76 € / heure si le nombre d'heures annuel est compris entre 12 780 et 13 780
 - > 2,58 € / heure si le nombre d'heures annuel est > 13 780
- ALSH* « La Courte Echelle » (0,92 €/heure/enfant Pouzaugeais (65 107,95 € versés en 2023)) ;

Convention

Conformément à la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et au décret n°2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la signature d'une convention est obligatoire entre la collectivité et l'association lorsque la subvention attribuée dépasse 23 000,00 €.

Compte-tenu de ce qui précède, l'association Calypso bénéficierait d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000,00 €.

La convention régira les rapports entre la Commune et l'association. Elle fixera notamment les modalités de versement de ces subventions (acomptes, solde, ...) étant précisé qu'avec la Convention Territoriale Globale adoptée en 2023, le financement de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), dénommé « bonus territoire » serait désormais directement versé au gestionnaire de la structure (association Calypso). Le versement de la subvention s'effectuerait donc sur 9 mois au lieu de 12 et une régularisation serait faite par l'association Calypso en décembre 2024, sur présentation d'un état de fréquentation en tenant compte du bonus territoire perçu par la CAF.

M. Didier DOLÉ demande si les montants indiqués sont ceux de l'année dernière ou bien ceux de cette année.

M. Alexandre GUILLOTEAU répond qu'il s'agit bien des montants de l'année en cours.

M. Didier DOLÉ demande quel est l'apport de la CAF.

M. Alexandre GUILLOTEAU répond que l'apport de la CAF est de 1 577,83 €, par an, par enfant.

M. Jean-Claude MARCHAND précise que cela représente une somme globale de 93 000,00 €.

Délibération n°3 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de verser, à l'association Calypso, une subvention telle que détaillée ci-dessus ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024 ;
- autorise Mme le Maire à signer la convention arrêtant les conditions d'octroi de cette subvention représentant un montant supérieur à 23 000,00 €.

4- Budget Principal – Admission en non-valeur

Rapporteur : M. Didier HÉRAUD

Le comptable public du SGC NORD VENDEE a transmis à la Commune un état de produits communaux à présenter en non-valeur au Conseil Municipal.

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires (décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998), le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pas pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6542 Créances éteintes » à l'appui de la décision du Conseil Municipal.

Un titre, décomposé comme suit, est à admettre en non-valeur :

Exercice	N° du titre	Objet du titre	Montant dû principal	Reste à recouvrer
2023	2023-T-4-1	Licence IV – Mise à disposition du 1 ^{er} janvier 2023 du restaurant « Comme à la maison » Clôture pour insuffisance d'actifs	60,00 €	60,00 €
Total créances irrécouvrables				60,00 €

Délibération n°4 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'admettre en non-valeur la créance irrécouvrable mentionnée ci-dessus pour un montant total de 60,00 € ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires en dépenses à l'article « 6542 Créances éteintes » ;
- charge Mme le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à la bonne réalisation de ces admissions en non-valeur de ces créances.

ENFANCE – JEUNESSE - AFFAIRES SCOLAIRES

5- Participation financière aux frais de fonctionnement du RASED – Année scolaire 2023-2024

Rapporteur : Mme Elodie RABILIER

20h42 : M. Didier HÉRAUD quitte la salle.

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté de Pouzauges (RASED) est une structure éducative qui apporte une aide aux enfants en difficulté au sein des écoles maternelles et élémentaires suivantes :

Communes	Ecoles	Nombre de classes
Pouzauges	Ecole publique élémentaire Jules Verne	7 classes
Pouzauges	Ecole publique maternelle Françoise Dolto	3 classes
Le Boupère	Ecole publique Pierre Menanteau	5 classes
Chavagnes-les-Redoux	Ecole publique Le Figuier	2 classes
La Meilleraie-Tillay	Ecole publique La Pierre Bleue	3 classes
Montournais	Ecole publique Georges Brassens	2 classes
Saint-Mesmin	Ecole publique Les P'tits Minois	2 classes
Sèvremont	Ecole publique Jacques Béreau	4 classes
Les Epesses	Ecole publique Antoine de Saint-Exupéry	4 classes
Saint-Laurent-sur-Sèvre	Ecole publique Jean de la Fontaine	6 classes
Nombre total de classes		38 classes

Depuis la rentrée 2016-2017, il a été convenu avec les Communes concernées de les solliciter financièrement sur la base d'un montant par classe.

Pour l'année scolaire 2023-2024, il a été décidé d'affecter des crédits de fonctionnement pour un montant de 1 509,87 €, répartis de la façon suivante :

- 483,99 € pour des dépenses courantes de fonctionnement (fournitures administratives) ;
- 105,00 € pour des dépenses de fournitures pour travaux ;
- 430,06 € pour l'achat de livres, documents et matériels pédagogiques ;
- 490,82 € téléphone + forfait.

La participation par classe demandée aux Communes serait donc de :

$$1\ 509,87\ € \div 38\ classes = 39,73\ € \quad (\text{contre } 45,00\ € \text{ pour l'année } 2022-2023)$$

20h44 : M. HÉRAUD reprend sa place autour de la table.

Délibération n°5 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- fixe à 39,73 € par classe le montant de la participation aux frais de fonctionnement du RASED, pour l'année scolaire 2023-2024 ;
- charge Mme le Maire de solliciter les Communes dont les écoles bénéficient du RASED, sur la base de ce même montant par classe.

6- Ecole Jules Verne – Avis sur l'engagement de la Commune dans le projet NEFLE

Rapporteur : Mme Estelle BILLEAUD

Lancée en septembre 2022, dans le cadre des travaux du Conseil National de la Refondation, la démarche NEFLE « Notre Ecole, Faisons-Là Ensemble » a pour objectif de faire émerger et d'accompagner le développement de projets innovants visant à améliorer la réussite et le bien-être des élèves et à réduire les inégalités scolaires.

Cette démarche se déploie sur la base des écoles, collèges et lycées volontaires, avec une perspective de liberté d'innovation portée par une dynamique collective.

L'école Jules Verne souhaite s'engager dans cette démarche avec comme objectif de développer des outils et des actions en faveur de l'inclusion.

Ainsi, suite à son expérimentation d'une classe flexible, l'école souhaiterait élargir son action à l'ensemble des 6 autres classes. L'équipe enseignante a déjà monté un dossier de demande de soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Pédagogique (FIP) et sollicite également le soutien de la Commune.

En effet, pour être examiné, le dossier doit comporter un chiffrage de l'opération et un engagement de la Commune. Un devis visant à remplacer le mobilier de l'ensemble des 6 classes a été établi. Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 40 000 € HT (soit 48 000 € TTC).

M. Alexandre GUILLOTEAU précise que la Commune ne sait pas à quel niveau elle sera subventionnée, la démarche NEFLE se développant rapidement auprès des écoles.

Pour répondre à M. Didier DOLÉ sur le mobilier de ces classes, Monsieur GUILLOTEAU répond qu'il peut s'agir d'isoloirs pour les enfants ayant des problèmes de concentration, des sièges culbuto, ... les chaises « classiques » n'étant pas prises en compte.

M. Alexandre GUILLOTEAU ajoute que l'expérimentation conduite sur une première classe apporte satisfaction, tant au point de vue des élèves que des enseignants.

Délibération n°6 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de soutenir le projet des 6 classes flexibles présenté par l'école Jules Verne, dans le cadre de la démarche « NEFLE » ;

- valide le principe de remplacement du mobilier des 6 classes ;
- décide d'inscrire, à cet effet, un budget de 40 000,00 € HT, soit 48 000,00 € TTC ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

URBANISME

7- Acquisition de l'immeuble situé 9 et 10 place de l'Eglise – Révision du montant de la rétrocession par l'Etablissement Public Foncier à la Commune

Rapporteur : M. Jean-Claude MARCHAND

Par délibération n°CM12112023 du 13 novembre 2023, le Conseil Municipal avait accepté la rétrocession de l'ensemble immobilier sis 9 et 10 place de l'église par l'Etablissement Public Foncier (EPF), pour un montant de 186 223,97 € TTC.

La vente du bien à la Commune ayant été retardée en raison de la nécessité d'insérer une servitude avec les riverains, l'EPF, par courriel en date du 30 mai 2024, a transmis à la Commune le montant de cession actualisé tenant compte des dépenses (taxe foncière et assurance) et des recettes (loyers) portant ainsi le montant définitif à 185 906,77 € TTC.

La signature de l'acte est prévue le lundi 24 juin 2024.

Mme le Maire rappelle que cette dépense avait été inscrite au budget.

Délibération n°7 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- accepte la rétrocession par l'EPF à la Commune de l'immeuble situé 9 et 10 place de l'église, au prix actualisé de 185 906,77 € TTC ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et notamment l'acte notarié dont les frais seront à la charge de la Commune.

8- Extension du lotissement de La Balière (tranche 2) – Dénomination d'une voie

Rapporteur : Mme Marie-Bernadette VINCENT

Dans le cadre de l'extension du lotissement de La Balière, il convient de dénommer la voie qui desservira les futures habitations.

Ainsi, lors de sa réunion du 17 avril 2024, la Commission « Espace urbain – Urbanisme de l'habitat et de la voirie » a émis 3 propositions dans la continuité des noms de peintres déjà attribués aux rues du lotissement :

- impasse Séraphine de Senlis
- impasse Marie Laurencin
- impasse Rosa Bonheur

Délibération n°8 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de dénommer la future voie qui desservira l'extension du lotissement de La Balière, impasse Rosa Bonheur ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES HUMAINES

9- Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme Laurence BRISSEAU-JAUZELON

Afin de permettre la nomination d'un nouvel agent recruté au service « Accueil / Etat-Civil », il conviendrait de mettre à jour le tableau des effectifs.

Pour cet emploi, un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet est à ouvrir, le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe détenu par l'agent précédemment est à supprimer.

Délibération n°9 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- décide de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

INTERCOMMUNALITE

10- Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Compétence « Energies renouvelables »

Rapporteur : M. Christian PELLETIER

Par délibération n°CC30052311R du 30 mai 2023, le Conseil Communautaire a voté la création d'une société de production d'énergies renouvelables avec Vendée Energie et Territoires – Energie en Pays de Pouzauges.

Dans le cadre du contrôle de légalité, par un recours notifié le 26 juillet 2023, le Préfet a demandé à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges de modifier ses statuts

Le Bureau des Vice-Présidents a émis un avis favorable le 12 mars 2024 et le Bureau Communautaire a validé le 26 mars 2024 la proposition de modification des statuts suivante :

- ⇒ « aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter les installations de production d'électricité photovoltaïque d'une puissance inférieure à 30 kWc (Kilowatt-crête) et les installations de production d'électricité éolienne d'une puissance inférieure à 500 kWc pour les besoins des équipements communautaires ».

Pour information, en 2017, les Communes ont transféré cette compétence au SyDEV. La prise de compétence par la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges doit lui permettre, juridiquement, de pouvoir être actionnaire de la société de production d'énergie.

A l'issue de la modification statutaire, la Communauté de Communes sera invitée à délibérer à nouveau sur le processus de création et de participation à la société de production d'énergies renouvelables avec Vendée Energie.

La nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes, approuvée par le Conseil Communautaire par délibération n°CC09042414 du 9 avril 2024, est annexée au présent rapport et prend donc en compte cette nouvelle compétence « Energies renouvelables » au titre des compétences supplémentaires.

Mme le Maire indique que la prise de compétence par la Communauté de Communes permettra d'accélérer les projets de production d'énergies renouvelables sur le territoire et rappelle le projet de la Commune en matière d'ombrières rue Buffon, dans le secteur du Lycée Notre-Dame de La Tourtelière. Elle indique également une accélération d'actions d'associations anti éolien.

Une réunion publique de concertation sur les énergies renouvelables, ouverte aux habitants des 10 communes du Pays de Pouzauges, aura lieu le lundi 24 juin 2024, à 19h30, à La Meilleraie-Tillay.

Délibération n°10 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges telle que transmise à l'ensemble des élus ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Informations sur les commandes, marchés et décisions

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Commandes et marchés publics

Objet	Entreprise	Montant TTC
Equipements de Protection Individuelle	FIGOMEX SAINT-HERBLAIN	491,96 €
Livrets programmation estivale	IMPRIMERIE LIAIGRE SARL POUZAUGES	1 764,48 €
Matériels de sécurité "électricité"	REXEL LES HERBIERS	1 845,83 €
Module pour les entrées de sondes de température de l'automate du chauffage école Françoise Dolto	ESME SOLUTIONS MORTAGNE-SUR-SEVRE	529,97 €
Installation d'une borne de recharge voiture électrique Centre Technique Municipal Espaces-verts-voiries	YESSS ELECTRIQUE LES HERBIERS	1 715,34 €
Installation/démonstration vol mobiles flottants coquelicots Les 21 et 22 septembre 2024 dans l'enceinte du Château (Journées du patrimoine)	MICQUIAUX ALAIN GENOUILLE	2 010,00 €
Panneaux exposition photos estivale Mûroise	IMPRIMERIE LIAIGRE SARL POUZAUGES	1 584,96 €
Cadres grillagés Donjon	L'EFFET BOIS POUZAUGES	2 143,98 €
Intervention sur l'électrovanne gaz cuisine école Françoise Dolto	GEOSOLAIR MOUILLERON-SAINT-GERMAIN	843,00 €
Mise en conformité incendie salle Emile Robert	CHUBB France CERGY-PONTOISE	1 615,27 €
Mise en place des plans de sécurité salle Emile Robert	CHUBB France CERGY-PONTOISE	1 986,31 €
Stock fournitures électriques	YESSS ELECTRIQUE LES HERBIERS	945,35 €
Représentation du spectacle "FRENCH BOUCAN" en trio les 21 et 22 septembre 2024 (Journées du patrimoine)	DU SOUFFLE AUX CORDES TULLE	2 400,00 €
Location déshumidificateurs salle Emile Robert	NET 85 POUZAUGES	2 352,00 €
Mise en conformité incendie du modulaire La Courte Echelle	CHUBB France CERGY PONTOISE	444,71 €
Stock lampes bâtiments	SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION BOULOGNE-BILLANCOURT	2 055,05 €
Cylindres de clés	BOSCHAT-LAVEIX LAMBALLE	768,67 €
Remplacement de feux et pose de bandes réfléchissantes FIAT DUCATO (service bâtiments.)	GARAGE BLANCHARD SARL POUZAUGES	1 506,12 €
Achat centrale de désembouage	CEDEO LES HERBIERS	2 398,80 €
Matériel électrique pour les manifestations	SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION BOULOGNE-BILLANCOURT	2 332,44 €
Peintures 5 bureaux Mairie	L'ATELIER DE CAROLE POUZAUGES	4 322,68 €

Panneaux de signalisation	SIGNAUX GIROD OUEST LA VERGNE	5 185,98 €
Raccords de sol aire de jeux divers sites	PCV COLLECTIVITES ECHIRE	660 ,00 €
Affuteuse portative	FOUSSIER ALLONNES	658,80 €
Location de nacelle	VENDEE LOCATION – VLOK LES HERBIERS	1 426,62 €
Vérifications périodiques des installations électriques Centre des Remparts et salle Emile Robert	SOCOTEC LA ROCHE-SUR-YON	768,00 €
Stock fournitures menuiserie	WURTH FRANCE SA ERSTEIN	727,42 €
Remplacement du bloc gaz d'un radiant salle de l'Etoile	GEOSOLAIR MOUILLERON-SAINT-GERMAIN	560,28 €
Tonte divers espaces verts	ETA ROTURIER RAPHAEL SEVREMONT	1 134,00 €
Détachement d'un terrain à bâtir rue du Terrier Marteau	CABINET GEOMETRE EXPERT C-J-R CHOLET	1 458,00 €
Fourniture pour la fabrication d'un meuble école Jules Verne et réparation du jeu du Colombier	DISPANO FONTENAY-LE-COMTE	949,81 €
Dépose de panneaux de communication	BLOUIN SARL POUZAUGES	1 123,20 €
Réfection panneaux patrimoniaux - Totems et pupitres	DL SYSTEM LES HERBIERS	5 142,00 €

Décisions

- **Convention d'occupation du domaine public**
Avec le restaurant « Paramy »
Représenté par Mme Ting BOUNMY
Pour l'année 2024
Pour un montant de 150,00 €
- **Convention précaire pour les travaux d'entretien sur la ZAE de Pouzauges**
Avec la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges
Représentée par Mme Bérange SOULARD
Pour 3 années – 2024-2026
Pour un coût horaire par agent de 22,00 €
Prestation facturée en fin d'année accompagnée d'un relevé annuel indiquant le temps et l'objet de chaque mission
- **Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire**
Pour les locaux situés 17 rue du Guichet
Avec l'association Entr'eux Parenthèses
Représentée par Mme Davina DUCEPT
Pour reporter la date de sortie au 24 mai 2024 au lieu du 6 mai initialement demandée par l'association.

Mme le Maire lève la séance à 21h02.

INFORMATIONS DIVERSES

Avenue des Sables-Secteur de L'Espérance

Mme Marie-Noëlle FRADIN informe que les travaux débiteront en juin avec une période d'arrêt en août pour se terminer fin octobre 2024, selon la météo. Ces travaux entraîneront quelques contraintes entre déviation et circulation par alternat. Une communication est en cours auprès des riverains et des entreprises de la zone du Fief de Roland. Le transport scolaire est déjà pris en compte dans l'organisation du chantier.

Personnel communal

Mme le Maire informe de l'arrivée :

- au 1^{er} juillet 2024, de deux nouveaux agents au Centre des Remparts suite à deux départs dont un en retraite :
 - une directrice jeunesse ;
 - un agent administratif, notamment en lien avec l'Office Municipal des Sports et les associations ;
- au cours du mois d'août, d'un responsable technique adjoint.

Mme le Maire informe également du départ du Policier Municipal pour lequel il n'y a pas eu, pour l'instant, de candidature retenue pour son remplacement. Elle rencontrera la gendarmerie pour évoquer de la surveillance sur la commune.

Cambriolage du tabac-presse La Gitane

Suite au récent cambriolage de ce commerce, M. Jacques BALLAY demande si, pour la sécurité, il ne serait pas possible de réintroduire l'éclairage municipal.

Mme le Maire répond que le dispositif mis en place de réduction de l'éclairage public est issu d'une démarche concertée et qui s'applique sur l'ensemble du Département. Il n'est pas prévu de le revoir dans l'immédiat.

Groupe de travail « Vidéoprotection »

M. Didier DOLÉ interroge Mme le Maire sur le fait que le groupe de travail « vidéoprotection » ne s'est pas réuni depuis sa création.

Mme le Maire répond qu'elle a reçu l'avis favorable du Préfet autorisant une étude seulement la semaine dernière et que le groupe de travail va donc pouvoir se réunir.

M. Didier DOLÉ pense, tout comme l'a évoqué M. BALLAY, que l'éclairage peut faire partie de la réflexion.

Le France

M. Jean-Claude MARCHAND informe de la reprise du restaurant Le France.

Food-truck

Mme le Maire informe d'un nouveau food-truck à l'essai, le lundi soir, en centre-ville.

